#### AR PREFECTURE

016-200054047-20170711-2017\_07\_11\_09-DE Regu le 13/07/2017

#### REPUBLIQUE FRANCAISE

#### DEPARTEMENT DE LA CHARENTE



# **COMMUNE DE CONFOLENS**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT **DE LA CHARENTE** 

Le onze juillet deux mil dix-sept à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 4 juillet 2017, sous la présidence de M. Jean-Noël DUPRE, Maire.

**COMMUNE DE** CONFOLENS

Etaient présents :

Municipal: 27

M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme Effectif légal du Conseil VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints,

Nombre de conseillers en exercice: 27 Présents : 17

M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, Mme LAFONT Cindy, Conseillers Municipaux,

Excusés-Absents: 10 Délégations : 06

Excusé(e)s / Absent(e)s:

Date de Convocation: 4 juillet 2017

Mme LAMANT Marie-Line; M. PAULET Didier; M. VIGNAUD Jean-Michel; M.GOWLAND James; M. MASDOUMIER Pascal; Mme NGOMBET BITOO Madeleine; M. POINTIER Emeric; Mme VICTOR Nathalie; Mme VIGNAUD Christine; M. LASCAUX Laurent

Date d'affichage:

4 juillet 2017

Délégations :

Mme LAMANT Marie-Line à Mme COURSAGET Mireille; M. PAULET Didier à M. GERMANEAU Gilbert; M. GOWLAND James à M. BOOB Frédéric; M. POINTIER Emeric à M. GUINOT Jean-François ; Mme VICTOR Nathalie à Mme VILLEDARY Véronique ; Mme VIGNAUD Christine à M. DESBORDES Pierre ;

Secrétaire de séance : Mme FLEURIAU Valérie

Arrivée de Mme LAFONT Cindy, participation au vote à partir de la délibération n°4

2017/07/11 N°09

### 9- Urbanisme, Camping municipal de Confolens, Convention d'occupation précaire avec la Sarl « ESPRIT Vert »

Dans l'attente de la vente du camping municipal de Confolens, il conviendrait d'établir une convention d'occupation précaire avec la SARL ESPRIT VERT représentée par Monsieur Benjamin BALLE pour l'occupation du camping municipal de Confolens.

Cette convention a pour objet de conférer au Locataire le droit d'occuper de manière privative et exclusive les biens du domaine public qui constituent le camping.

#### Cette convention est établie aux conditions suivantes :

- Durée : 6 mois.
- Entrée en vigueur : 1er juillet 2017
- Désignation des terrains : parcelles AC 61, 63 et 115 ainsi que tout ce qu'elles comportent
- La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

## AR PREFECTURE

016-200054047-20170711-2017\_07\_11\_09-DE Regu le 13/07/2017

Vu la demande formulée par M.BALLE, gérant de la SARL ESPRIT VERT à l'effet de bénéficier de la convention d'occupation précaire présentée ci-avant.

Considérant l'intérêt pour la commune de Confolens de favoriser son développement touristique.

## Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention d'occupation précaire évoquée ci-avant qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 pour une durée de 6 mois en vue de mettre à disposition le camping de Confolens au bénéfice de la SARL ESPRIT VERT,
- Approuve en conséquence les termes de la convention appelée à être conclue entre la commune de Confolens et la SARL ESPRIT VERT, preneur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation correspondante ainsi que toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour Extrait Conforme En Mairie, le 12 juil et 2017

Jean-Noël DUPRÉ Maire de Confolens